

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la modernisation de l'éclairage et la
réduction de la consommation énergétique dans
les infrastructures sportives wallonnes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la modernisation de l'éclairage et la réduction de la consommation énergétique dans les infrastructures sportives wallonnes ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, les exemples récents de modernisation de l'éclairage au sein du hall omnisports d'Ohey et de la piscine de Kapermolen à Hasselt illustrent les bénéfices concrets des technologies intelligentes dans les infrastructures sportives.

À Ohey, la mise en place d'un éclairage industriel combiné à un système de gestion sans fil a permis une réduction de la consommation énergétique de 54 %, tout en adaptant l'éclairage aux normes spécifiques de chaque sport. À Hasselt, la rénovation de l'éclairage de la piscine a permis une économie d'énergie de 64 %, tout en renforçant la sécurité et en limitant les besoins en maintenance. Ces projets démontrent, Madame la Ministre, qu'une approche proactive et technologique peut concilier performance énergétique, confort des usagers, sécurité et réduction des coûts à long terme.

Madame la Ministre, quelles sont les avancées concrètes à l'échelle wallonne en matière de réduction de la consommation énergétique dans les infrastructures sportives, et plus spécifiquement par la modernisation de l'éclairage ? Des aides spécifiques sont-elles proposées aux communes pour entamer ce type de transition énergétique dans leur centre sportif ?

Disposez-vous d'un état des lieux ou d'un recensement des infrastructures sportives ayant déjà bénéficié d'une modernisation énergétique, en particulier concernant l'éclairage ?

De nouvelles demandes ou projets sont-ils en cours ou à l'étude pour d'autres infrastructures sportives wallonnes ?

Enfin, des objectifs chiffrés ou un plan d'action à l'échelle régionale sont-ils envisagés pour favoriser une généralisation de ces pratiques en lien avec les politiques climatiques de la Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, l'administration ne dispose pas d'un cadastre spécifique des travaux en matière d'éclairage permettant une réduction des consommations énergétiques pour l'ensemble des dossiers financés par la Région wallonne ou pour des travaux réalisés sur fonds propres par des gestionnaires d'infrastructures sportives.

Lors du lancement de l'appel à projets plan Piscines en 2016, un des critères de sélection des candidatures était la réduction des consommations énergétiques et, indirectement, les réductions des émissions de CO₂. Le taux moyen annoncé de réduction des consommations énergétiques est de 67 % pour cet appel à projets, mais les bénéficiaires n'ont aucune obligation de produire un document attestant de la réduction effective des consommations énergétiques.

Plus récemment, dans le cadre de l'appel à projets « Rénovation énergétique des infrastructures sportives », projet PNRR, 85 candidatures ont été sélectionnées par le Gouvernement wallon en 2022.

Un des objectifs de cet appel à projets est la réduction des consommations énergétiques, dont le taux moyen annoncé est de 59 %. Les réductions de consommations énergétiques devront être démontrées en fin de chantiers par un audit énergétique post-travaux ou tout autre document probant permettant de démontrer les réductions énergétiques.

Pour rappel, les gestionnaires d'infrastructures sportives peuvent solliciter une aide financière de la Région en introduisant une demande de subvention sur base du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives pour tout type de travaux relatif à une infrastructure sportive, dont la rénovation de l'éclairage.

La grande majorité des dossiers de rénovation financés par la Wallonie comprend une amélioration des performances énergétiques liées à l'éclairage des infrastructures sportives.

Par ailleurs, d'autres subventions wallonnes sont accessibles à certains gestionnaires d'infrastructures sportives, comme UREBA.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les éléments de réponse apportés.

Ces deux exemples d'infrastructures, qui sont modernes pour nos équipements publics, peuvent bénéficier aux citoyens et aux clubs. C'est de l'éclairage intelligent qui permet tant la sécurité que le confort et qui apporte une image un peu plus moderne à nos infrastructures. Il s'agit d'un geste concret en ce qui concerne le climat.

Je plaide vraiment, Madame la Ministre, pour que la Wallonie devienne un territoire pilote en matière d'infrastructures sportives durables. J'entends qu'il y a eu 85 candidatures d'appels à projets en 2022. J'espère que l'on va pouvoir apporter de la modernité à nos infrastructures sportives.

**Question orale
de M. Guillaume Soupart
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le suivi de la création de circuits
permanents de moto-cross »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi de la création de circuits permanents de moto-cross ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, au début de ce mois de mai 2025 se tenait le Belgian Endurance-Cross 2025 sur le site du Bois-Brûlé à Ghlin. Selon les organisateurs, les participantes et les participants, cette épreuve de moto-cross a été marquée par un franc succès.

De plus, toute une équipe de bénévoles a participé à la mise en conformité du site pour pouvoir accueillir un tel événement.

Les préoccupations des amoureux de ce sport demeurent l'accessibilité à des terrains d'entraînement en Wallonie. Vous y aviez d'ailleurs répondu favorablement, il y a quelques mois, en précisant que vous souhaitiez l'adhésion de toutes les personnes concernées par l'implémentation d'un tel espace et en rappelant que le groupe de travail « Moto-cross » travaillait sur le dossier.

En outre, pour rappel, des projets concernant la création de nouveaux emplacements destinés à la pratique du moto-cross sont étudiés dans différentes communes wallonnes. Toutefois, c'est parfois compliqué dans ces communes, notamment pour tout ce qui a trait à l'obtention des permis d'environnement.

Madame la Ministre, le groupe de travail « Moto-cross » s'est-il réuni depuis ce 15 janvier 2025 ? Dans l'affirmative, des avancées ont-elles été observées concernant ce sujet ? Sinon, une date est-elle programmée ?

Pouvez-vous dire où en sont les derniers progrès concernant la création d'espaces d'entraînement permanents pour la pratique sécurisée et respectant les aspects environnementaux et urbanistiques ?

Enfin, un tel projet est-il envisageable dans la région montoise, lieu qui rassemble de nombreux passionnés ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je réitère ma volonté d'avancer dans la création de circuits permanents de moto-cross en Wallonie. Cela permettrait une pratique encadrée et sécurisée de ce sport.

Néanmoins, la matière relève de la compétence du ministre de l'Environnement, M. Coppieters, et du ministre de l'Aménagement du territoire, M. Desquesnes.

Le groupe de travail « Moto-cross » ne s'est plus réuni depuis le 15 janvier 2025.

Les cabinets des ministres Coppieters et Desquesnes ainsi que mon cabinet ont reçu, dans le courant du mois de mars, une note juridique qui doit être analysée par les cabinets compétents.

À ce jour, il n'a pas encore été donné suite à cette note. Si vous souhaitez de plus amples informations sur le sujet, je vous invite à interroger mes collègues Coppieters et Desquesnes. Évidemment, je vais les relancer de mon côté.

Pour ce qui concerne la région montoise, je n'ai pas connaissance d'un projet de circuit permanent dans cette région. Si toutefois un terrain a été identifié dans cette perspective, j'y accorderai toute mon attention, car vous me connaissez un peu : j'ai une certaine passion pour ce sport.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre. Je comprends que le travail est fastidieux puisqu'il est extrêmement compliqué d'obtenir les permis d'environnement pour ce sport.

Parallèlement, tant que l'on n'a pas de terrain d'entraînement, cela génère parfois des tensions avec les riverains, ainsi que de nuisances. Merci beaucoup en tout cas pour le travail que vous faites et le suivi, parce que j'ai entièrement confiance en vous pour pouvoir avancer et pour qu'il y ait des terrains pour les passionnés de moto-cross.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la présence de défibrillateurs externes
automatiques (DEA) dans les infrastructures
sportives »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la présence de défibrillateurs externes automatiques (DEA) dans les infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le cas d'arrêt cardiaque lors de la pratique d'un sport arrive bien trop régulièrement. La présence de défibrillateurs automatisés externes dans les infrastructures sportives est un enjeu vital de santé publique.

Encore la semaine dernière, Samuel Nibombé, jeune joueur belge de l'AS Monaco, a été victime d'un arrêt cardiaque lors d'un match de jeunes contre Rennes. Grâce à une intervention rapide et un massage cardiaque de 10 minutes, il a repris connaissance et son état est désormais stable. Fort heureusement, le joueur a rassuré tout le monde et se porte bien.

Chaque minute qui suit un arrêt cardiaque est déterminante. On estime que les chances de survie diminuent de 10 % par minute sans intervention. Or, les infrastructures sportives, de par l'effort physique que l'on y pratique, sont particulièrement sensibles à ce risque.

Dans ce contexte, il paraît essentiel de s'interroger sur l'équipement des infrastructures sportives relevant ou bénéficiant d'un financement d'Infrasport. La prévention des incidents cardiaques dans les infrastructures sportives est essentielle. D'ailleurs, votre prédécesseuse mentionnait l'obligation pour les cercles sportifs de disposer d'un défibrillateur externe automatisé et de former leurs membres à son utilisation.

Dès lors, Madame la Ministre, disposez-vous actuellement d'un état des lieux précis de la présence de défibrillateurs dans les infrastructures sportives subsidiées par la Wallonie, que ce soit pour les nouvelles infrastructures ou celles rénovées via Infraspports ? Existe-t-il bien une obligation ou une recommandation d'équiper les infrastructures sportives subsidiées d'un DEA ?

Une coordination est-elle prévue avec les communes, les fédérations sportives et le SPF Santé publique afin de garantir l'accessibilité et la fiabilité des informations concernant ces DEA ?

Enfin, des efforts sont-ils envisagés pour encourager ou accompagner la formation à l'utilisation des DEA dans les clubs auprès du personnel encadrant ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, afin de bénéficier d'une subvention en matière d'infrastructures sportives, le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives mentionne au stade de la recevabilité en son article 6, paragraphe 2, que « une subvention peut être octroyée uniquement si l'infrastructure sportive à laquelle elle se rapporte est équipée d'un défibrillateur externe automatique, ci-après dénommé DEA, de catégorie 1 tel que défini à l'article 1^{er}, 2^o de l'arrêté royal du 21 avril 2007 fixant les normes de sécurité et les autres normes applicables aux défibrillateurs externes automatiques utilisés dans le cadre d'une réanimation. »

Lors de l'introduction de la demande de subvention au stade de la recevabilité, le demandeur doit indiquer dans le formulaire de demande si l'infrastructure sportive est équipée d'un défibrillateur externe automatisé. L'administration vérifie également, lors des visites sur site, la présence effective de défibrillateurs externes automatisés.

L'accessibilité et la fiabilité des informations concernant les défibrillateurs externes automatisés sont une responsabilité du gestionnaire de l'infrastructure sportive. Quant à l'utilisation pratique d'un défibrillateur externe automatisé, de nombreuses formations sont dispensées par différents organismes, comme la Croix-Rouge, l'AES, les fédérations sportives, et cetera, accessibles à la fois au personnel du gestionnaire et aux utilisateurs de l'infrastructure sportive.

Enfin, de nombreuses campagnes de sensibilisation à l'utilisation des défibrillateurs externes automatisés sont régulièrement organisées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Il est en effet important de pouvoir l'imposer dans les dossiers de subvention. C'est l'attitude adéquate, de même que responsabiliser les clubs, les gestionnaires par la formation qu'ils peuvent acquérir pour éviter ce genre d'événement qui, quelque part, met en lumière l'importance de doter systématiquement les infrastructures sportives d'un DEA. Chaque minute compte en cas d'arrêt cardiaque et la prévention doit être une priorité absolue afin de protéger la vie de nos sportifs.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la présence de trichloramine dans les
piscines »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la présence de trichloramine dans les piscines ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le 14 mai, une enquête de la RTBF dans le cadre de l'émission *#Investigation* a remis en lumière la problématique de la trichloramine dans les piscines.

Ce gaz, formé par la réaction du chlore avec des matières organiques – sueur, urines, salives, peaux

mortes, et cetera –, est responsable de la forte odeur souvent perçue dans les piscines, mais surtout reconnu, depuis plus de 20 ans, pour sa toxicité à certaines concentrations. Il peut entraîner des irritations des yeux, de la peau, des voies respiratoires, voire favoriser le développement de troubles chroniques, comme l'asthme, en particulier chez les enfants ou les professionnels du secteur.

En Belgique, la norme applicable en matière de trichloramine dans l'air des piscines est relativement tolérante : elle autorise une concentration pouvant aller jusqu'à 0,5 milligramme par mètre cube, soit un seuil plus de deux fois supérieur à celui fixé en France ou en Allemagne, où la limite se situe entre 0,2 et 0,3 milligramme par mètre cube.

Si cette norme est respectée dans la majorité des cas, plusieurs piscines belges ne seraient toutefois pas conformes si l'on appliquait ces standards plus stricts.

Quels sont les dispositifs de contrôle actuellement en place en Wallonie pour s'assurer du respect des normes en matière de trichloramine dans les piscines ?

À quelle fréquence les analyses doivent-elles légalement être effectuées ? Qui en assure le suivi ?

Disposez-vous d'un état des lieux des concentrations relevées récemment dans les piscines wallonnes ? Pouvez-vous nous en transmettre une synthèse ?

Des dépassements de la norme wallonne ont-ils été constatés au cours des dernières années ? Dans l'affirmative, dans quels établissements ? Quelles mesures correctives ont été mises en œuvre ?

Le Gouvernement wallon envisage-t-il une évolution de la réglementation, notamment pour se rapprocher des seuils appliqués dans d'autres pays européens ?

Un accompagnement est-il prévu pour les pouvoirs locaux ou les gestionnaires de piscines désireux d'investir dans des systèmes de traitement alternatifs ou dans des systèmes de ventilation plus performants ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme je l'ai déclaré en réponse aux questions d'actualité mercredi dernier à Bruxelles, la conception et l'exploitation des bassins de natation sont régies par trois arrêtés du Gouvernement wallon du 13 juin 2013 relevant de la compétence du ministre de l'Environnement. Votre question relève donc de la compétence de mon collègue, M. Yves Coppieters, le ministre wallon de l'Environnement et de la Santé.

Néanmoins, je suis extrêmement attentive à l'évolution de la situation.

Au cours de ces années, des techniques ont été mises en place pour limiter l'utilisation du chlore et directement la production de trichloréthylène comme l'utilisation d'UV, tout en tentant d'améliorer la ventilation des bassins de natation. Aucun système ne semble répondre avec une entière satisfaction aux impositions des conditions sectorielles.

Je vous invite, pour le surplus, à interroger mon collègue à ce sujet afin d'envisager d'éventuelles améliorations de la situation en fonction des données en sa possession.

En attendant une prise de position de mon collègue, je demande vivement aux gestionnaires de bassins d'apprentissage ou de piscines de respecter scrupuleusement les contrôles et de souscrire aux critères émis par la Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les suggestions qu'elle vient de me faire. Étant donné qu'il s'agit des infrastructures sportives et que cela se passe dans des bassins, je suis revenu vers vous. Néanmoins, je ne manquerai pas – je vous ai bien entendue la semaine dernière en Fédération Wallonie-Bruxelles – de renvoyer votre homologue vers M. Coppieters.

Je ne manquerai pas non plus d'aller vers M. Coppieters afin d'avoir plus de détails par rapport à la présence de trichloramine. En tout cas, je suis content d'entendre que vous prenez le sujet afin de faire respecter les règlements, notamment les contrôles et les critères par rapport aux gestionnaires. C'est déjà un premier point.